RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1986 B 28089
Numéro SIREN : 334 692 365
Nom ou dénomination : ABDALLA ET CIE - DON LEONE

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2013 sous le numéro de dépôt 13287

86 B 28 089

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 17 SEP. 2013
SOUS LE N° 13287

ABDALLA ET CIE – DON LEONE
Société en nom collectif au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 15, rue Baratte Cholet – 94100 Saint-Maur-des Fossés
334.692.365 R.C.S. CRETEIL

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de CRETEIL
LE - 5. SEP. 2013
Sous le N° 13.0.416

LE SOUSSIGNE, Ezzat ABDALLA MIKHAEIL

demeurant 86, avenue Carnot à Saint-Maur-des-Fossés (94100),

Agissant en qualité de Gérant de la société ABDALLA ET CIE - DON LEONE, société en nom collectif au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est sis à Saint-Maur-des-Fossés (94100) au 15, rue Baratte Cholet et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 334.692.365

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La société ABDALLA ET CIE - DON LEONE a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2012.

Elle aurait donc dû, en application de la législation et de la règlementation en vigueur, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, soit au plus tard le 30 juin 2013, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, compte tenu de difficultés rencontrées dans la collecte des pièces nécessaires à l'arrêté des comptes annuels, la Société n'a pas pu arrêter, à ce jour, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 et en conséquence, n'a pas été en mesure de réunir l'assemblée générale des associés dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **TROIS (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2013** pour lui permettre d'organiser, dans les conditions légales, la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

TRIBUNAL DE COMMERCE de CRETEIL

5€
RJ90759

Fait à Saint-Maur-des Fossés
Le 05 août 2013

Ezzat ABDALLA MIKHAEIL
Président

P.J. : - comptes annuels au 31 décembre 2011

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°13287 en date du 17/09/2013

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2013O00416 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les articles L.232-21 et suivants du Code de Commerce ;
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2013,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ,

de la société dénommée :

SNC ABDALLA ET CIE - DON LEONE 15 rue Baratte Cholet 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°334692365
et dont le représentant légal est M. Ezzat Ayad ABDALLA MIKHAEIL demeurant 86 Ave Carnot 94100 ST MAUR DES FOSSES.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 38.18 euros TTC (dont TVA 19,6%).

Fait à Créteil, le 16.09.2013

Le Président du Tribunal,
M. WIMART

Le Greffier